



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de ELICIO SA, John Cordierlaan 9 à 8400 OOSTENDE, et de STORM 72 SRL, Borsbeeksebrug 22 à 2600 à ANTWERPEN, pour construire et exploiter un parc de 4 éoliennes, une cabine électrique (cabine de tête) et deux transformateurs sur le territoire communal de Courcelles ainsi que poser des câbles de raccordement entre les éoliennes et la cabine de tête, créer un chemin d'accès et 4 aires de manutention.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Projet éolien de Bernimont – rue de Nivelles/chemins 8 et 13 à 6181 COURCELLES (Gouy-lez-Piéton)

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 8 avril 2024	Le 15 avril 2024	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 14 mai 2024 à 10 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire des Communes de Manage, Chapelle-lez-Herlaimont, Seneffe, Les Bons Villers, Nivelles et Courcelles. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ELICIO : Mme Marie DESCAMPS – 04/254.46.41 et STORM 72 : Mme Mélanie PAYEN - 03/210.07.20 ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseil sa : M. Axel VENDEREYCKEN - 081/43.40.76 ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi - 071/65.47.60 ;
- du Service Public de Wallonie – Territoire, Logement, Patrimoine, Energie – Direction de Charleroi - 071/65.48.80 ;
- du conseiller en environnement de la Commune de Courcelles : M. Emmanuel DECELLE - 071/46.69.03 ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 28 mars 2024.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER